



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des personnels  
de l'enseignement  
primaire  
service Affectations -  
mouvement - instances

2015-2016

Affaire suivie par  
Viviane BEGUE

Téléphone  
0262 48 13 59

Fax  
0262 48 12 31

Courriel  
mouvement1d@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

Saint-Denis, le 16 octobre 2015

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l' éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré

Mesdames et Messieurs les principaux de collèges

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré public

Mesdames et messieurs les directeurs et directrices adjoints(es) de SEGPA

## CIRCULAIRE N° 5

**OBJET : Appel à candidatures aux postes à profil – Première phase - rentrée scolaire 2016.**

**P.J. :** Annexe 1 : Imprimé de candidature  
Annexe 2 : Avis de l'IEN sur la candidature

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de candidature à certains postes à profil proposés au mouvement départemental pour la rentrée scolaire 2016.

La bonne marche des écoles et des établissements scolaires nécessite la prise en compte des caractéristiques spécifiques de certains postes qui doivent faire l'objet d'un recrutement particulier, afin de satisfaire les besoins en personnels qualifiés ayant les compétences requises pour occuper ces postes.

Par conséquent, des entretiens sont organisés afin de rechercher la plus grande adéquation entre le profil du poste et les compétences détenues par les candidats. Au travers de cet entretien, sont notamment vérifiées les motivations des enseignants et leur perception de la fonction, compte tenu des caractéristiques et des contraintes du poste.

Seuls les enseignants ayant reçu un avis favorable de la commission d'entretien pourront être affectés à titre définitif sur ces postes. Pour ce faire, ils devront formuler des vœux d'affectation sur ces postes dans l'application SIAM lors du mouvement départemental en mars 2016, que ces postes paraissent **vacants ou susceptibles d'être vacants**. Ils seront départagés en fonction du barème départemental explicité dans la circulaire relative au mouvement départemental. Toutefois, la prise en considération des caractéristiques spécifiques de certains postes et de situations professionnelles particulières peut conduire à traiter des affectations en dehors du barème.



En l'absence de candidature ou d'avis favorable de la commission d'entretien, l'IEN en charge de la circonscription a compétence pour proposer au Recteur un personnel qui fera fonction pour l'année scolaire sur le poste concerné. Le choix devra s'orienter prioritairement sur un personnel ayant des compétences approchant celles requises pour occuper le poste.

### **I - Participation**

Peuvent faire acte de candidature :

- Les enseignants affectés à titre définitif ;
- Les enseignants affectés à titre provisoire en 2015-2016 ;
- Les enseignants en stage de préparation au CAPA-SH 2015-2016 pour les postes nécessitant l'option du CAPA-SH préparé ;
- Les enseignants qui sollicitent leur réintégration à la rentrée scolaire 2016.

Les candidats peuvent prendre contact avec les « pilotes » pour tout renseignement complémentaire et, éventuellement, convenir d'un entretien.

### **II - Transmission**

Les enseignants qui postulent sur des postes à profil doivent :

- compléter l'imprimé de candidature (annexe 1) et le transmettre au rectorat DPEP **au plus tard le 9 novembre 2015 par mail ou courrier postal (cachet de la poste faisant foi)**.
- renseigner la fiche « avis sur la candidature » (annexe 2) qui devra être accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae et transmettre ce dossier à l'IEN d'origine **au plus tard le 9 novembre 2015 (cachet de la poste faisant foi)**.

L'IEN de la circonscription d'origine transmettra le dossier de candidature (annexe 2 renseigné et la lettre de motivation du candidat) à la DPEP au plus tard le 16 novembre 2015.

### **III – Calendrier**

09/11/2015	Date limite de réception au rectorat DPEP de l'annexe 1
09/11/2015	Date limite de réception, dans les circonscriptions d'origine, des dossiers de candidature (annexe 2 + lettre de motivation + CV)
16/11/2015	Date limite d'envoi par les IEN des dossiers de candidature (annexe 2 + lettre de motivation + CV) au rectorat DPEP
Novembre 2015 à février 2016	Tenue des commissions d'entretien



3/38

L'information des dates de commission et la convocation aux entretiens **seront envoyées par courrier électronique dans la boîte aux lettres i-prof de chaque candidat.**

Merci de consulter régulièrement votre boîte iprof.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser vos demandes à la DPEP par **mèl** à l'adresse **mouvement1d@ac-reunion.fr**.

#### **IV – Effets éventuels sur la rémunération**

Il appartient aux candidats de se rapprocher de leur service gestionnaire (DPEP) pour toute information relative au régime indemnitaire éventuel attaché à l'exercice des fonctions auxquelles ils postulent.

En raison des difficultés liées à l'organisation du service, les personnels occupant des postes à profil, **ne peuvent bénéficier des dispositions relatives à l'exercice des fonctions à temps partiel. Un candidat retenu sur un poste à profil et qui déposerait une demande de temps partiel à la rentrée 2016 perdra le bénéfice de ce poste.**

La présente circulaire devra être portée à la connaissance de l'ensemble des enseignants du 1er degré en fonction dans votre établissement, y compris ceux qui se trouvent en position d'absence régulière.

Pour le Recteur et par délégation  
l'Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique Adjoint  
des Services de l'Education Nationale

**signé**

Jean-François SALLES



## APPEL À CANDIDATURES AUX POSTES À PROFILS+

(Année scolaire 2016/2017)

### LISTE DES POSTES À PROFIL

#### SOMMAIRE

. Poste d'ATICE (Animateur informatique).....	5
. Poste de conseiller pédagogique Généraliste – Arts Visuels – Musique.....	6
. Poste de Conseiller Pédagogique auprès de l'IEN ASH chargé de l'adaptation scolaire et/ou du Handicap.....	7
. Poste de Conseiller Pédagogique pour le numérique (T.R.E).....	8
. Poste de Moniteur de Secourisme.....	9
. Poste d'Animateur au CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs).....	10
. Poste d'Adjoint en centre de lecture écriture.....	12
. Directeur d'école de cycle.....	13
. Poste d'enseignant en classe passerelle.....	14
. Poste d'adjoint au centre PLEC « Parler, Lire, Écrire, Compter ».....	15
. Poste d'enseignant en Classe à Horaires Aménagés Musique – CHAM -.....	16
. Poste d'enseignant en Ulis Ecole TED (Troubles Envahissants du Développement).....	17
. Poste d'enseignant en Unité d'Enseignement TED (Troubles Envahissants du Développement) maternelle.....	18
. Dispositif Plus de Maître Que De Classes.....	19
. Poste d'enseignant du premier degré en UPE 2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants).....	20
. Poste d'enseignant en classe relais (classes et ateliers).....	21
. Poste d'itinérant langue vivante et culture régionales.....	22
. Poste de Délégué USEP.....	24
. Poste d'enseignant en centre éducatif fermé et poste en centre pénitentiaire.....	26
. Poste d'enseignant référent ASH.....	28
. Poste d'enseignant en Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP).....	30
. Poste d'enseignant en Unité d'Enseignement Accueillant les Adolescents en rupture scolaire.....	32
. Poste d'enseignant spécialisé en MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social).....	34
. Poste d'enseignant en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) en lycée professionnel.....	35
. Directeurs d'Ecoles REP+.....	37

4/38

## POSTE D'ATICE (ANIMATEUR INFORMATIQUE)



5/38

### **PILOTE :**

**M. Jean-François CROSSON** – Inspecteur Éducation Nationale, circonscription de St Paul 3 – IEN TICE

**TELEPHONE** : secrétariat IEN : 02 62 33 10 50

### **LOCALISATION :**

Circonscription – Inspection de l'Éducation Nationale

### **PROFIL :**

Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré ayant développé une solide expérience des usages pédagogiques du numérique dans sa pratique de classe.

Des compétences techniques avancées en informatique sont nécessaires.

Bonne maîtrise de la démarche de projet, aisance dans le travail en équipe, ouverture aux actions partenariales.

Le projet d'acquisition du CAFIPEMF option TRE **est particulièrement attendu.**

### **MISSIONS :**

Dans le cadre de la politique académique, l'Animateur TICE contribue à la généralisation des usages du numérique à l'école.

L'action conduite auprès des différents acteurs a pour double finalité :

- l'appropriation professionnelle de ces outils par les enseignants ;
- l'usage par les élèves dans le quotidien de la classe, afin qu'en quittant l'École Primaire, ils maîtrisent la compétence du socle commun, en particulier celles du domaine 2 sur les méthodes et outils pour apprendre.

Sur le terrain, dans les écoles de la circonscription, auprès des enseignants, et le cas échéant, des partenaires institutionnels de l'école, l'animateur ATICE exerce ses fonctions, sous l'autorité de l'IEN et dans le cadre du programme de travail de la circonscription.

Membre du réseau académique des ATICE, il contribue également à la réflexion départementale dans le cadre de réunions et de groupes de travail pilotés par l'IEN TICE et coordonnés par le Conseiller Numérique pour le premier degré.

Une lettre de mission fixe les priorités de son action et le conduit à établir annuellement un rapport d'activité qu'il remet à l'IEN de circonscription et au DAN Adjoint 1<sup>er</sup> degré.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'animateur informatique, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**



6/38

## POSTE DE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALISTE – ARTS VISUELS – MUSIQUE

### **PILOTE :**

**M. Giuseppe INNOCENTI**, Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à l'Inspecteur d'académie - Directeur académique adjoint des services de éducation nationale

### **COPILOTE :**

**M. Jean-Paul BURKIC**, Inspecteur de l'Education Nationale du Port 1 – Mission Arts et culture

### **Texte de référence :**

BO n° 30 du 23 juillet 2015 – Circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015.

**TELEPHONE** : 02.62.71 99 10 0262 42 14 60

### **PROFIL :**

**Être enseignant du 1<sup>er</sup> degré, titulaire du C.A.F.I.P.E.M.F. spécialisé Arts visuels ou Education musicale.**

Le conseiller pédagogique en arts Visuels ou éducation musicale est un enseignant maître formateur qui dispose d'une compétence spécifique dans le domaine considéré, attestée par une option de C.A.F.I.P.E.M.F. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN, dont il reçoit une lettre de mission. Il exerce ses activités à l'échelon départemental et appartient à l'équipe des conseillers pédagogiques dont les actions sont coordonnées par l'IEC en charge de la mission départementale Arts et culture.

### **MISSIONS :**

Principalement pédagogique, ses missions s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. Dans son champ d'expertise, le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets pédagogiques innovants. En lien avec les IEC des circonscriptions concernées, il contribue à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration du P.E.D.T., de chartes ou de conventions visant la mise en relation des écoles avec différents partenaires. Il accompagne et soutient la mise en œuvre de projets et l'actions pédagogiques dans les écoles et apporte son expertise pour veiller à ce que les projets partenariaux soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes. Le conseiller pédagogique Arts travaille à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves. Il est une personne ressource pour les circonscriptions, il coopère avec les référents culture et les référents mairie, notamment dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions du Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle (C.L.E.A.).

### **Compétences attendues :**

La mission de conseiller pédagogique départemental requiert une expertise quand à l'analyse des pratiques artistiques, des connaissances didactiques et pédagogiques. Il doit posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adulte, en lien avec la polyvalence du premier degré et dans le domaine de l'éducation artistique. Il doit faire preuve d'une grande rigueur professionnelle, d'une maîtrise des outils informatiques, de capacités de communication, de travail en équipe, de travail en partenariat. Le poste nécessite également une grande disponibilité et une grande mobilité.

Les enseignants détenteur du C.A.F.I.P.E.M.F. option Arts visuels ou Education musicale qui ont déjà exercé les fonctions, à titre définitif, de conseiller pédagogique, à La Réunion ou dans un autre département, sont dispensés de passer l'entretien.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions de conseiller pédagogique formulés par la commission, seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**



7/38

**POSTE DE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE AUPRÈS DE L'IEN ASH CHARGÉ DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET/OU  
DU HANDICAP**

**PILOTES :**

**M. Maximin ASTOURNE** – Inspecteur Éducation Nationale, conseiller technique auprès du recteur en charge de l'ASH

**Mme Evelyne OLIVIER** – Inspectrice Éducation Nationale de Saint Denis 4 – Adaptation

**Mme Céline MADASCHI** – Inspectrice Éducation Nationale de Saint Denis 4 – ASH

**TELEPHONE:** secrétariat IEN ASH : 02 62 92.99.30

**LOCALISATION :**

- Circonscription de Saint Denis 1 (9740061Y)
- Circonscription de Saint Denis 4 (9741560C)

**PROFIL :** Enseignant spécialisé titulaire d'un CAEAA ou d'un CAFIPEMF (**obligatoire pour une nomination à titre définitif**). Une spécialisation serait appréciée (A, B, C, D, E, F, G). **Compétences en informatique (traitement de texte, Excel, Magister).**

**MISSIONS :**

Le CPC auprès de l'IEN ASH doit avoir une connaissance réelle et actualisée des problématiques de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés.

Son action est académique.

Le poste est implanté à l'inspection ASH, 43, rue Raimbaud St Denis.

Sous l'autorité de l'IEN ASH, il (elle) sera chargé(e) des missions suivantes :

- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription.
- Aide et conseil aux équipes :  
dans le cadre des textes réglementaires concernant les enseignements en SEGPA,  
- dans la mise en œuvre des enseignements dans les établissements spécialisés,  
- dans les dispositifs collectifs (CLIS, ULIS),  
- dans le cadre de la scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire.
- Formation :  
- actions de formation à l'ESPE (formation initiale et spécialisée)  
- suivi des enseignants néo titulaires  
- suivi des stagiaires CAPA-SH et 2CASH  
- suivi des maîtres de la circonscription en difficulté ou qui en font la demande  
- formations pédagogiques (propositions, conception, interventions, suivi) à destination des enseignants de la circonscription  
- participation (propositions, conception, interventions, suivi) aux divers stages organisés par la circonscription A-SH  
- Suivi d'établissements, de structures, de dispositifs (projets pédagogiques, enseignements...)  
- SEGPA  
- ULIS  
- Établissements médico-sociaux  
- Établissements sanitaires  
- Établissements sociaux  
- Suivi à la demande des enseignants scolarisant des élèves handicapés en milieu ordinaire  
- Milieu pénitentiaire
- Participation et/ou animation de divers groupes de travail
- Représentation de l'IEN ASH dans diverses instances

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions de conseiller pédagogique formulés par la commission, seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016 les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**



## POSTE DE **CONSEILLER PÉDAGOGIQUE POUR LE NUMÉRIQUE (T.R.E)**

### **PILOTE :**

**M. Jean-François CROSSON** – Inspecteur Éducation Nationale, circonscription de St Paul 3 – DAN, Adjoint pour le premier degré

**TELEPHONE** : secrétariat IEN : 02 62 33 10 50

### **LOCALISATION :**

Circonscription – Inspection de l'Éducation Nationale

### **PROFIL :**

Enseignant(e) du 1<sup>er</sup> degré titulaire du CAFIPEMF option Technologie et Ressources Educatives (TRE) il (elle) dispose d'une solide expérience des usages pédagogiques du numérique dans sa pratique de classe.

Il (elle) connaît les enjeux de l'éducation aux médias et à l'information ainsi que des usages responsables d'internet et des réseaux sociaux.

Des compétences techniques avancées en informatique sont nécessaires.

Une bonne maîtrise de la démarche de projet, une aisance dans le travail en équipe et une ouverture aux actions partenariales sont également attendues.

### **MISSIONS :**

Dans le cadre de la politique académique, le conseiller pédagogique pour le numérique joue un rôle essentiel pour la généralisation des usages pédagogiques du numérique à l'école.

Outre les missions d'un conseiller pédagogique généraliste dont il a l'expertise, son action auprès des différents acteurs a pour double finalité :

- l'intégration professionnelle de ces outils par les enseignants au service de l'ensemble des domaines ou disciplines,
- l'usage par les élèves dans le quotidien de la classe, afin qu'en quittant l'École Primaire, ils maîtrisent les compétences du socle commun, en particulier celles du domaine 2 sur les méthodes et outils pour apprendre.

C'est avant tout comme formateur (dans les écoles et en circonscription), auprès des enseignants, et le cas échéant, des partenaires institutionnels de l'école, qu'il est conduit à exercer l'essentiel de ses fonctions sous l'autorité d'un IEN et dans le cadre de la feuille de route académique du numérique éducatif.

Il contribue à la réflexion départementale dans le cadre de réunions et de groupes de travail, pilotés par l'IEN TICE et coordonnés par le Conseiller Numérique pour le premier degré.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions de conseiller pédagogique pour le numérique (TRE), formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**



## POSTE DE MONITEUR DE SECOURISME



9/38

### **PILOTE :**

**Christian ECOLIVET**, Inspecteur Santé et Sécurité au travail (ISST) Coordonnateur de l'Enseignement de la Santé et de la Sécurité au Travail (ES&ST). Coordonnateur Risques Routiers Coordonnateur Risques Majeurs Coordonnateur Risques domestiques

**TELEPHONE :** 02.62.48.11 70

**LOCALISATION :** Délégation Académique à l'Hygiène et à la Sécurité - Rectorat

### **PROFIL :**

Le candidat devra être détenteur du brevet national de formateur de premiers secours ou du brevet national de moniteur sauveteur secouriste du travail.

### **MISSION :**

Le candidat travaillera à la cellule académique de prévention et de sécurité et sera placé sous l'autorité de l'inspecteur Santé et Sécurité au travail.

Il devra mettre en place, en collaboration avec les différentes circonscriptions, des sessions de formations de base des gestes de premiers secours et des sessions de remise à niveau au SST.

Il participera à la formation initiale et continue des formateurs premier secours du premier degré dans le cadre de la mise en place du secourisme dans les écoles.

Il participera à l'élaboration et à l'évaluation de la formation en secourisme dans le premier degré en lien avec l'ISST.

Il rédigera un bilan d'activité en fin d'année scolaire.

### **CANDIDATURE :**

Le candidat devra joindre, une copie de son diplôme de moniteur de secourisme, de formateur SST et toutes pièces que le candidat jugera utiles pour l'examen de son dossier.

**Après un premier examen des dossiers, les candidats retenus passeront devant un jury constitué de l'inspecteur Santé et Sécurité au Travail, d'un inspecteur de l'Education Nationale, de la Conseillère de Prévention départementale et d'un formateur de formateurs Premiers Secours.**

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions de Moniteur de Secourisme formulés par la commission, seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016 les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**



10/38

**POSTE D'ANIMATEUR AU CASNAV (CENTRE ACADÉMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS ET DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS)**

**PILOTE :**

**Mme Marie Thérèse MARTIGNE**, Directrice du CASNAV

MAIL : marie-therese.martigne@ac-reunion.fr

**LOCALISATION :** 16 rue Jean Chatel – 97490 Sainte-Clotilde – intervention dans toute l'académie.

**PROFIL :**

La/le candidat(e) devra :

- avoir une bonne connaissance de l'environnement, de ses caractéristiques, de ses problématiques, de ses ressources ;
- avoir une capacité de rédaction et maîtriser la production d'écrits professionnels ;
- disposer d'une bonne capacité d'analyse et de synthèse ;
- disposer d'une expérience en conduite d'actions de formation ;
- maîtriser parfaitement l'outil informatique ;
- disposer d'un moyen de locomotion pour intervenir dans toute l'Académie.

**Missions :**

Les activités du CASNAV sont regroupées en 3 missions :

**1 - Le CASNAV est un centre de ressources pour les écoles et les établissements**

À ce titre, l'animatrice/l'animateur devra :

- faciliter l'accueil et la prise en charge pédagogique des élèves nouvellement arrivés dans l'académie de La Réunion, qui ne possèdent pas suffisamment la langue française, par « des conseils et une aide pédagogique aux équipes enseignantes dans les écoles et les établissements, par des actions de formation, par la diffusion de documents pédagogiques ou autres ressources » ;
- créer « des réseaux entre les enseignants des classes spécifiques et plus largement entre les équipes qui traitent de problématiques identiques » ;
- constituer des centres de documentation spécialisés sur la scolarisation des nouveaux arrivants et aider à l'élaboration et à la mutualisation des outils pédagogiques ;
- intervenir « dans la formation continue dans le cadre du plan académique de formation et de ses volets départementaux ».
- présenter les élèves au Delf Prim

**2 - Le CASNAV est un pôle d'expertise pour les responsables locaux du système éducatif**

À ce titre, l'animatrice/l'animateur devra :

- capitaliser l'information nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique académique en faveur de l'intégration de nouveaux arrivants, par une collaboration avec tous les acteurs de terrain ;
- actualiser « les données sur les effectifs des classes spécifiques » ;
- analyser et faire connaître « les besoins en formation et en outils pédagogiques des personnels titulaires de classes spéciales et des équipes qui prennent en charge les élèves concernés » ;
- concourir à une meilleure connaissance des parcours scolaires des élèves, en assurant les suivis de cohortes dans l'académie ;

**3 - Le CASNAV est une instance de coopération et de médiation avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école**

À ce titre, l'animatrice/l'animateur devra :

- être l'interface « entre l'éducation nationale et d'autres services ou réseaux de ressources



11/38

locales »

- répondre à des demandes d'information, élaborer et animer des formations en partenariat auprès des acteurs nombreux et divers qui œuvrent dans le même domaine (élus et employés des collectivités territoriales, travailleurs sociaux, éducateurs, membre de l'association) ».

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'animateur au CASNAV formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016 les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**

## Poste d'Adjoint EN CENTRE DE LECTURE ÉCRITURE



12/38

### **PILOTE :**

**M. Denis OUIN**, IEN du premier degré, CT maternelle

Mail : Denis.Ouin@ac-reunion.fr

**TELEPHONE :** 0262 48 15 29

### **LOCALISATION :**

- Centre de Lecture du Brûlé à Saint-Denis (9741307C)
- Centre de Lecture de la Plaine des Palmistes (9741532X)

### **PROFIL :**

- Compétences théoriques et pédagogiques dans les domaines de l'oral, de la lecture et de l'écriture.
- Connaissance approfondie de la littérature.
- Pratique du travail d'équipe.
- Connaissance et expérience dans le domaine de la difficulté scolaire.
- Compétences en LVR.

Le CAFIPEMF n'est pas requis, mais il est souhaité

Quelques années d'ancienneté sont souhaitables

### **MISSIONS :**

Dans le cadre de l'équipe animée par le responsable local, les enseignants assurent les missions suivantes, inscrites dans le contexte général de la recherche et de la prévention de l'illettrisme :

- Préparation, encadrement et suivi pédagogique des classes, en majorité de cycle 2.
- Intervention pédagogique auprès des élèves,
- Construction concertée des projets d'accueil à venir
- Production de documents pédagogiques pour communication (site Internet),
- Participation à la formation des enseignants ou stagiaires, usagers du centre (en particulier des enseignants des classes reçues)
- Collaboration à la politique culturelle et littéraire de la circonscription de rattachement

### **MODALITE D'EXERCICE :**

- Temps de présence avec les élèves : 24 heures
- Temps de travail en équipe : 3 heures minimum par semaine.
- Compte tenu de l'aménagement du temps scolaire, le mercredi après-midi sera désormais un temps de travail.
- Ce poste requiert une très grande disponibilité.
- Cet emploi ne peut être tenu à temps partiel.
- De solides capacités d'adaptation à la diversité des publics sont indispensables.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'adjoint en centre de lecture écriture formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**

## DIRECTEUR D'ÉCOLE DE CYCLE



13/38

### **PILOTES:**

**M. Thierry LALLEMAND**, Inspecteur de l'Education Nationale de Saint Denis 2

**M. Philippe EUGENE** Inspecteur de l'Education Nationale du Tampon 2

**TELEPHONE** : 0262 21 19 52 0262 27 17 56

### **LOCALISATION : circonscription du TAMPON 2**

E.E.P.U Iris HOARAU (9740411D)

E.E.P.U Vincent SERY (9740408A)

E.M.P.U Georges BESSON (9740639B)

### **MISSION :**

Sous l'autorité de l'IEN du Tampon 2, le directeur d'école devra mettre en œuvre la politique des cycles à l'école en conformité avec les instructions officielles en vigueur et en assurer le suivi. Il sera recruté parmi les enseignants de l'académie pour son expérience dans les domaines de la pédagogie, de la formation et de l'accompagnement des adultes. Ses qualités de communication seront explicitement valorisées lors de l'avis de l'IEN.

### **Connaissances requises :**

- Avoir une solide connaissance des fonctions d'un directeur d'école.
- Avoir une culture pédagogique approfondie, notamment dans le domaine de la politique des cycles et de la réforme de l'école primaire ;
- Maîtriser les outils informatiques disponibles pour la gestion de l'école (Base élèves 1er degré, Cellbureau, Evasion, Projet d'école...);

### **Compétences attendues :**

- Le directeur d'école devra plus spécifiquement s'appuyer sur ses compétences d'EMF pour :
  - élaborer et mettre en oeuvre un projet expérimental pour le cycle en liaison avec l'université dans le cadre de l'article 34 de la Loi sur l'avenir de l'école ;
  - consolider les liaisons inter-degrés : organiser la continuité de l'enseignement, impulser des actions de liaison dans le cycle (au sein de l'école), entre les cycles (entre les autres écoles de cycles) avec d'autres écoles ou le collège selon le cycle considéré ;
  - mettre en oeuvre un contrat d'objectifs en lien avec le contrat de performances de la circonscription et le contrat d'objectifs du collège ;
    - Communiquer efficacement et faire circuler l'information ;
    - Concevoir un tableau de bord permettant de capitaliser et d'actualiser l'information nécessaire à l'élaboration et le suivi du projet d'école ;
    - Appréhender l'évaluation comme un outil de pilotage et un levier de dynamisation ;
    - Accueillir, accompagner et participer à la formation des PE stagiaires ;
    - s'engager à suivre une formation continue d'adaptation à l'emploi.

### **Qualifications requises :**

- Etre inscrit sur liste d'aptitude de directeur d'école
- Etre titulaire du CAFIPEMF

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions de directeur d'école du Cycle formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**

## POSTE D'ENSEIGNANT EN CLASSE PASSERELLE



14/38

### **PILOTE :**

M. Denis OUIN, IEN du premier degré, CT maternelle

Mail : [Denis.Ouin@ac-reunion.fr](mailto:Denis.Ouin@ac-reunion.fr)

**TELEPHONE :** 0262 48 15 29

### **LOCALISATION :**

- EEPU Benjamin Hoareau (9740038Y)
- EMPU Les Tourterelles (9740658X)
- EMPU La Poussinière (9740157C)
- EEPU Primat (9740591Z)
- EMPU Ylang Ylang (9740744R)
- EMPU Edith Piaf (9740690G)

### **PROFIL :**

- Avoir enseigné au moins trois ans en maternelle
- Disposer d'une grande capacité d'écoute
- Être capable de travailler avec les partenaires institutionnels
- Bénéficier d'une grande disponibilité et d'un réel engagement
- Avoir des compétences en LVR
- Avoir des connaissances et compétences dans le domaine du langage oral et en matière de littérature d'enfance et de jeunesse

### **MISSIONS :**

Placé sous l'autorité de l'IEN de la circonscription, l'enseignant aura pour mission :

- L'accueil des enfants de moins de trois ans.
- La mise en place de situations pédagogiques visant les premiers apprentissages respectant un développement harmonieux de l'enfant.
- La mise en place de relations avec la famille.
- La participation à des actions de prévention de l'illettrisme dans les écoles et classes maternelles de proche environnement de l'école d'affectation.

En tant que responsable du projet pédagogique, il assure le lien avec le projet d'école, les équipes pédagogiques et les intervenants permanents (ATSEM et EJE) et ponctuels (PMI, les assistants sociaux des quartiers et tout autre partenaire concerné).

Hors temps de présence des enfants, les après-midis, il participe à des projets de prévention de l'illettrisme dans son école d'affectation, dans les écoles et dans les classes maternelles de proximité.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'enseignant en classe passerelle, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**



15/38

**POSTE D'ADJOINT AU CENTRE PLEC « PARLER, LIRE, ÉCRIRE, COMPTER »**

**PILOTE :**

M. Denis OUIN, IEN du premier degré, CT maternelle

Mail : [Denis.Ouin@ac-reunion.fr](mailto:Denis.Ouin@ac-reunion.fr)

**TELEPHONE :** 0262 48 15 29

**LOCALISATION :**

- EEPU Maximilien Lorion (9741358H)

**PROFIL :**

- Compétences théoriques et pédagogiques dans les divers domaines d'apprentissage de la langue orale et écrite et des activités scientifiques et mathématiques ;
- Pratique du travail d'équipe ;
- Connaissance et expérience dans le domaine de la gestion de la difficulté scolaire et de la pédagogie de projet ;
- Les candidats doivent faire preuve d'une grande disponibilité, d'esprit d'initiative et disposer de bonnes qualités relationnelles.
- Le diplôme du CAFIPEMF n'est pas requis, mais il est souhaité.

**Missions :**

Au sein de l'équipe du centre, les enseignants devront assurer les missions suivantes dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre dans la circonscription du Tampon :

- préparation, encadrement et suivi pédagogique des classes accueillies (séjours de 2 semaines pour 2 classes de cycle 2, cycles 3 et/ou CLIS<sup>1</sup>),
- réalisation de documents pédagogiques en vue de communication en fin de séjours (supports papier et TUIC),
- implication dans l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation des séjours,
- participation à l'accompagnement des enseignants des élèves reçus et à l'information et la formation des enseignants de la circonscription (accueil de collègues lors d'animations pédagogiques, ou de stages).

**Modalités d'exercice :**

Le temps de présence avec les élèves est de 24 heures et le temps de travail en équipe est de 3 heures minimum par semaine le mercredi après-midi ou samedi matin auquel vient s'ajouter le travail personnel de recherche et de préparation pédagogique.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'adjoint en centre de lecture, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**

<sup>1</sup> Selon le décret n° 2015-1023 du 19-8-2015 - J.O. du 21-8-2015 qui reporte au 1er septembre 2016 la date d'entrée en vigueur des cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège.



16/38

## POSTE D'ENSEIGNANT EN CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE – CHAM -

### **PILOTE :**

**M. Giuseppe INNOCENTI**, Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à l'Inspecteur d'académie -  
Directeur académique adjoint des services de éducation nationale

**Mme Michelle CONGOST**, Inspectrice de l'Education Nationale de St Denis 3 (Tél. : 0262 21 14 24)

**TELEPHONE** : secrétariat IENA : 02.62.42 14 54

### **LOCALISATION :**

- Ecole Gabriel MACE, Saint-Denis (9741074Z)

**REFERENCE** : Circulaire n° 2002-165 du 2 août 2002, BO n°31 DU 29 août 2002.

### **PROFIL :**

Compte tenu des modalités particulières d'organisation pédagogique d'une telle classe, le profil du poste, sans exiger des compétences spécialisées en musique, demande avant tout un sens aigu du travail en partenariat et en équipe.

L'enseignant devra faire preuve : d'un réel intérêt pour cette discipline, intérêt illustré par des activités musicales mises en œuvre dans la classe ou dans l'école au cours des années précédentes, d'une volonté de coordonner les activités des enfants en leur facilitant l'organisation du travail scolaire, d'une motivation affirmée pour accompagner les enfants dans leur cheminement musical, d'une bonne disponibilité (réunions avec le partenaire, concertations, rencontres musicales, présence du maître lors de manifestations musicales hors temps scolaires).

### **MISSIONS :**

Elle offre à des élèves motivés un enseignement artistique renforcé de quatre heures hebdomadaires assurées par des professeurs de l'école municipale de musique et de danse « Loulou Pitou » (EMMD) de Saint Denis. L'horaire d'enseignement musical est prélevé sur l'horaire global de la classe et réparti sur l'ensemble des activités, sans qu'aucune matière ne soit totalement supprimée.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions au poste en CHAM formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016 les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**





17/38

## POSTE D'ENSEIGNANT EN ULIS ECOLE TED (TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT)

### **PILOTE :**

**M. Maximin ASTOURNE** – Inspecteur Éducation Nationale, conseiller technique auprès du recteur en charge de l'ASH

**TELEPHONE :** secrétariat IEN ASH : 02.62.92.99.30

### **LOCALISATION :**

- EEPU Les Badamiers à Saint-Denis (9740745S)
- ITEP ALEFPA à Saint-Pierre (9741550S)
- IME James Marangué à Saint-Paul (9741602Y)

**PROFIL :** Instituteur ou professeur des écoles spécialisé titulaire du CAPSAIS, ou du CAPASH option D

### **LES ELEVES :**

Porteurs de Troubles Envahissants du Développement orientés par la CDAPH

### **MISSIONS :**

- Scolariser les élèves dans le cadre d'un dispositif non fermé sur lui-même.
- Prendre en charge les temps d'apprentissage scolaire en coordination avec les suivis thérapeutiques.
- Organiser le temps d'inclusion dans les classes ordinaires.
- Participer aux réunions de coordination et de synthèse du projet individuel d'accompagnement.
- Assurer la cohérence des PPS.
- Contribuer au rayonnement du dispositif au sein de l'école.

### **COMPETENCES ATTENDUES :**

- Bonne connaissance de la spécificité des publics porteurs de TED et des stratégies éducatives de l'autisme ;
- Capacité à collaborer étroitement avec les éducateurs et les thérapeutes qui interviennent dans le cadre du projet individuel d'accompagnement ;
- Capacité à utiliser les méthodes adaptées aux particularités des élèves, en cohérence avec celles de l'équipe de soin ;
- Capacité à évaluer les actions engagées ;
- Respect de la confidentialité concernant les informations partagées avec l'équipe thérapeutique ;
- Capacité relationnelles avec les familles.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions en CLIS TED, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**



18/38

## POSTE D'ENSEIGNANT EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT TED (TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT)

MATERNELLE

### PILOTE :

**M. Maximin ASTOURNE** – Inspecteur Éducation Nationale, conseiller technique auprès du recteur en charge de l'ASH

**TELEPHONE** : secrétariat IEN ASH : 02.62.92.99.30

### LOCALISATION :

- EEPU Louise Michel (9740609U) dépend de l'IME Charles Isautier à Saint-Louis (9741344T)

**PROFIL** : Instituteur ou professeur des écoles spécialisé titulaire du CAPSAIS, ou du CAPASH option D

### LES ELEVES :

Porteurs de Troubles Envahissants du Développement orientés par la CDAPH

### MISSIONS :

- Scolariser les élèves dans le cadre d'un dispositif non fermé sur lui-même.
- Prendre en charge les temps d'apprentissage scolaire en coordination avec les suivis thérapeutiques.
- Organiser le temps d'inclusion dans les classes ordinaires.
- Participer aux réunions de coordination et de synthèse du projet individuel d'accompagnement
- Assurer la cohérence des PPS.
- Contribuer au rayonnement du dispositif au sein de l'école.

### COMPETENCES ATTENDUES :

- Capacité d'innovation pédagogique permanente ;
- Bonne connaissance de la spécificité des publics porteurs de TED et des stratégies éducatives de l'autisme ;
- Capacité à collaborer étroitement avec les éducateurs et les thérapeutes qui interviennent dans le cadre du projet individuel d'accompagnement ;
- Capacité à utiliser les méthodes adaptées aux particularités des élèves, en cohérence avec celles de l'équipe de soin ;
- Capacité à évaluer les actions engagées ;
- Respect de la confidentialité concernant les informations partagées avec l'équipe thérapeutique ;
- Capacité relationnelle avec les familles.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions en CLIS TED, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**

## DISPOSITIF PLUS DE MAÎTRE QUE DE CLASSES



19/38

### **PILOTE :**

**M. Giuseppe INNOCENTI**, Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à l'Inspecteur d'académie -  
Directeur académique adjoint des services de éducation nationale

### **COPILOTE :**

**Mme Nathaie THIEL**, Inspectrice de l'Education Nationale de Saint Paul 2

**TELEPHONE** : secrétariat IENA : 02.62.48.14.54  
secrétariat IEN : 0262 55 59 53

### **MISSIONS :**

Les professeurs retenus et affectés sur ces postes exerceront en cycle 2.

Leur action professionnelle sera centrée sur l'acquisition par les élèves des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite , mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.

Ce dispositif présente trois caractéristiques principales :

- Il n'a pas pour objet de dédoubler des classes ;
- Diverses formes d'interventions pédagogiques seront mises en œuvre dont la co-intervention dans les classes avec les maîtres titulaires ;
- Il fera l'objet d'un projet qui sera rédigé par l'équipe pédagogique sous l'autorité du directeur d'école entre le mois de mars et le 30 juin.

Le projet, établi pour une année scolaire, sera validé par l'inspecteur de circonscription. Dès leur nomination, les professeurs devront prendre contact avec l'école d'affectation pour participer à la finalisation du projet pédagogique.

### **Conditions et modalités de participation :**

Seuls les enseignants dont l'ancienneté générale de service compte au moins 3 ans au 31 décembre 2014 peuvent faire acte de candidature.

Dans le cadre de la politique académique, il est rappelé que ces postes ne peuvent être occupés à temps plein ce qui exclu les décharges à titre divers.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions de maître co-intervenant, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**



20/38

POSTE D'ENSEIGNANT DU PREMIER DEGRÉ EN **UPE 2A (UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS)**

**PILOTE :**

**Mme Marie-Thérèse MARTIGNE**, Directrice du CASNAV

MAIL : marie-therese.martigne@ac-reunion.fr

**LOCALISATION :**

Postes implantés dans les collèges suivants et susceptibles d'être vacants :

- Collège Bourbon à Saint-Denis (9740080U)
- Collège Leconte de Lisle à Saint-Louis (9740091F)
- Collège Mille Roches à Saint-André (9740598G)
- Collège Antoine Soubou à Saint-Paul (9740596E)

**PROFIL :**

Professeur des Ecoles possédant :

- la certification FLS ;
- une solide expérience d'enseignement auprès des élèves présentant des besoins spécifiques ;
- une parfaite maîtrise de l'outil informatique.

**Les diplômes et certifications seront joints au dossier de candidature.**

**MISSIONS :**

Le professeur des Ecoles de l'UPEAA participera en liaison avec le CIO, l'équipe pédagogique de l'établissement et le CASNAV au bilan diagnostique des Élèves Allophones Nouveaux Arrivants (EANA) dans l'Académie.

Il mettra en place un projet explicite de progression favorisant l'intégration rapide de l'EANA dans une classe ordinaire.

Il mettra en application pendant le cours une réflexion sur les notions d'effort, d'apprentissage du français langue de scolarisation et d'évaluation.

Il procédera à une évaluation régulière des acquis des élèves et en rendra compte aux parents, au CASNAV, à la direction de son établissement et aux autres enseignants ayant en charge ces mêmes élèves.

En fonction des besoins du bassin, le Professeur des Ecoles UPEAA pourra effectuer son service d'enseignement spécialisé dans le 1<sup>er</sup> degré.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'enseignant en UPE 2A formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**



21/38

## POSTE D'ENSEIGNANT EN CLASSE RELAIS (CLASSES ET ATELIERS)

### **PILOTE :**

**M. Giuseppe INNOCENTI**, Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à l'Inspecteur d'académie -  
Directeur académique adjoint des services de éducation nationale

**Mme Evelyn OLIVIER**, Inspectrice de l'Éducation Nationale - ASH Adaptation

**TELEPHONE :** secrétariat IENA : 02.62.48.14.54  
secrétariat IEN ASH : 0262 92 99 30

### **LOCALISATION :**

Collège Albert Lougnon, Saint-Paul (9740039Z)  
Collège Titan Le Port (9741045T)  
Collège Texeira Da Motta la Possession (9741236A)  
Collège Montgaillard Saint-Denis (9740645H)  
Collège Bourbon Saint-Denis (9740080U)  
Collège Mille Roches Saint-André (9740598G)  
Collège Jean Lafosse Saint-Louis (9741189Z)  
Collège Henri Matisse Saint-Pierre (9741049X)

### **PROFIL :**

Professeur des écoles ou instituteur du premier degré, titulaire du CAPA-SH/ CAPSAIS option F  
disposant des compétences suivantes :

- Connaissance des publics en difficultés ;
- Expérience de la pédagogie de projet ;
- Qualités relationnelles : capacité à travailler avec les associations, les institutions du territoire, les parents et les équipes pédagogiques ;
- Sens organisationnel : construction de programmes, gestion des ressources humaines, animation ;
- Sens des responsabilités ;
- Disponibilité : horaires variables selon les périodes.

### **MISSIONS :**

- Assurer les enseignements auprès de 6 à 12 élèves en voie de rupture avec le système scolaire ;
- Construire le projet pédagogique et éducatif avec le jeune et sa famille, l'établissement d'origine, l'équipe du dispositif relais pour définir :
  - les objectifs et les modules de formation personnalisée pour le jeune,
  - les conditions de la réintégration scolaire.
- Assurer la gestion du groupe durant la durée du module de formation, l'évaluation et le suivi du dispositif et des élèves pris en charge ;
- Effectuer les bilans et organiser les liens et les contacts avec les équipes éducatives et les partenaires associatifs et institutionnels.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'enseignant en classe relais formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**



## POSTE D'ITINÉRANT LANGUE VIVANTE ET CULTURE RÉGIONALES

22/38

### **PILOTE :**

**Mme Marie Annick BLANCHON**, Inspectrice de l'Éducation Nationale de Saint-Pierre 2, référente langues vivantes et cultures régionales.

**TELEPHONE** : secrétariat IEN : 02.62.25.42.54

### **LOCALISATION :**

- E.E.PU Lenepveu à Saint-Joseph (9740218U)
- E.E.PU Ariste Bolon au Port (9740916C)
- E.M.PU Les Hibiscus à Saint-Benoît (9740999T)
- E.E.PU Beaulieu à Saint-Benoît (9741181R)
- Circonscription de Saint-Denis 2 (9740062Z)
- Circonscription de Saint-Pierre 2 (9740857N)

### **PROFIL :**

- Avoir l'habilitation Langue et Culture Régionales (Créole réunionnais) ;
- Avoir une expérience professionnelle en classe ordinaire d'au moins 4 ans.

### **MISSIONS :**

Les itinérants en langue et culture régionales interviendront sur les écoles d'un bassin

### **LES TÂCHES :**

- Interventions dans les classes en fonction des projets des écoles et/ou des circonscriptions ;
- Impulsion, aide à l'élaboration et à la mise en place de projets à dimension langue et culture régionales ;
- Collaboration avec les équipes de circonscription et la mission académique langue et culture régionales d'outils pédagogiques (supports, programmations, progressions...) ;
- Participation à la formation des enseignants dans le domaine de la langue et de la culture régionale ;
- Suivi des enseignants habilités (provisoire ou définitif) sur le terrain ;
- De manière générale animer des actions de promotion et de développement de la langue et de la culture régionale dans le respect des textes en vigueur et du projet académique.

### **COMPETENCES RECHERCHEES :**

- Bonne connaissance de la situation linguistique de La Réunion. Capacité à analyser sereinement et professionnellement cette situation linguistique et ses implications pédagogiques ;
- Maîtrise du créole : capacités d'expression et capacités à analyser une production linguistique dans cette langue ;
- Connaissance de la littérature réunionnaise d'expression créole et française et de manière plus générale de la culture réunionnaise ;
- Compétences pédagogiques pour mettre en œuvre des activités de sensibilisation et/ou d'enseignement en LVR en présence d'élèves ;
- Compétences pédagogiques relatives à la mise en œuvre d'un enseignement du français en milieu créolophone ;
- Capacités à effectuer la formation et le suivi d'un groupe d'enseignants dans le domaine de la Langue et Culture Régionales ;
- Des compétences en éducation musicale, en expression théâtrale et de manière générale pour les



23/38

activités d'expression ;

- Capacité à travailler en équipe et à mener une réflexion autour des difficultés des élèves.  
De manière générale, capacité à intégrer son action dans le cadre du projet académique, notamment le volet Langue et Culture Régionales.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'itinérant langue vivante et culture régionales formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**

## POSTE DE DÉLÉGUÉ USEP



24/38

### **PILOTE :**

**M. Giuseppe INNOCENTI**, Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à l'Inspecteur d'académie - Directeur académique adjoint des services de éducation nationale

**TELEPHONE :** secrétariat IENA : 02.62.48.14.54

### **PROFIL :**

**REFERENCE :** convention de partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale et l'USEP (BO n°25 du 19 Juin 2003)

### **LOCALISATION :**

- IEN de Saint-Paul (9740059W)
- IEN de Saint-Benoit (9740060X)
- IEN de Saint-Denis 5 (9741067S)
- IEN de Bras Panon (9741305A)
- IEN de Saint-Denis 2 (9740062Z)
- IEN de Saint-Paul 3 (9741548P)

### **MISSIONS :**

#### **SECRETARIAT**

- Enregistrer les licences et transmettre les licences aux associations ;
- Transmettre les dossiers d'affiliation, les bordereaux de demande de licences à la ligue de l'enseignement ;
- Élaborer et expédier des calendriers des rencontres par niveaux et par trimestre (temps scolaire et hors temps scolaire) ;
- Préparer des documents USEP : jeux (à tous les niveaux et par trimestre) et informations ponctuelles ;
- Assurer le rattrapage des journées annulées pour diverses raisons (intempéries, transport...) contacter les maîtres, le responsable des transports, le responsable de la restauration, le ou les utilisateurs des installations sportives (collèges, écoles, intervenants extérieurs) ;
- Rédiger les comptes rendus des réunions, les photocopier, les expédier ;
- Contacter les municipalités pour le transport, la restauration, l'utilisation des stades, l'intervention des animateurs municipaux ;
- Rédiger les demandes officielles auprès des partenaires institutionnels et autres ;
- Collecter et rédiger des articles pour les médias ;
- Transmettre les commandes de toutes sortes (documents, matériel...) des associations ;
- Aider aux démarches administratives : obtention d'un n° SIRET ;
- Aider au montage et suivi des dossiers de subvention ;
- Gérer l'association de coordination : achat matériel, comptabilité, secrétariat, représentation auprès des collectivités ;
- Assister dans la création d'association USEP, ou dans la remise en route d'association en sommeil.

#### **INFORMATIONS**

- Assister aux réunions mensuelles des délégués U.S.E.P de Zone et des directeurs de service de la Ligue de l'Enseignement ;
- Organiser des réunions HTS et TS avec les délégués d'école ;
- Transmettre les informations ponctuelles (subventions, fêtes, QEP...) ;
- Assister aux réunions de l'OMS, du Service des Sports, OMAG, des directeurs d'école, de l'équipe pédagogique ;
- Informer les collègues sur les activités de l'amicale de circonscription, de la Ligue et de ses secteurs (UFOLEP) lire et faire lire, Éducation, Vacances...

#### **FORMATION –ANIMATION**

- Participer aux GA EPS, rédaction d'unité d'apprentissage, participation aux commissions EPS ;





25/38

- Animer ou encadrer des « mercredis U.S.E.P » et des sorties HTS ;
- Animer ponctuellement des classes USEP lors de la préparation des rencontres suivant la demande ;
- Aider les associations à organiser leurs journées sportives et y participer ;
- Transporter le matériel pour les rencontres sur le stade ;
- Animer des activités ponctuelles : Semaine des Arts, Fête du Sport, Clubs Civils (pelote basque, athlétisme...) ;
- Animer les rencontres à thème dans les domaines de la santé, du handicap, du développement durable, de la sécurité routière avec les documents pédagogiques nationaux et locaux ;
- Participer à l'organisation et au déroulement des animations pédagogiques et des stages EPS sur la circonscription ;
- Organiser et encadrer les stages de dirigeants d'associations pour les animateurs ;
- Suivre le stage des jeunes élus et accompagner les projets initiés ;
- Accompagner les classes organisatrices ;
- Participer aux manifestations dans cadre de la semaine de l'E.P.S. ;
- Participer aux actions de tutorat (Service Civique, brevet d'état, etc.) ;
- Mettre en place des ateliers hors temps scolaire (école de sports, ateliers socio-culturels) et recherche d'intervenants ;
- Aider les associations dans les projets d'accompagnement éducatif.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions de délégué USEP, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**



26/38

## POSTE D'ENSEIGNANT EN CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ ET POSTE EN CENTRE PÉNITENTIAIRE

### **PILOTE :**

**Mme Evelyne OLIVIER** – Inspectrice Éducation Nationale de Saint Denis 4 – ASH Adaptation

**TELEPHONE** :secrétariat IEN ASH : 02 62 92.99.30

**PROFIL** : Les candidats devront être titulaires du CAEI, CAPA-SH, CAPSAIS option F

### **1 – POSTE EN CENTRE EDUCATIF FERME**

#### **LOCALISATION :**

Poste susceptible d'être vacant en Centre Éducatif Fermé, 40 chemin MORANGE, Sainte Anne

#### **NATURE DU POSTE :**

L'enseignant est amené à travailler avec des mineurs placés en application d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle.

Il est membre à part entière de l'équipe qui encadre les jeunes. Il est invité à participer à la vie du CEF dans le cadre d'activités s'inscrivant dans sa mission d'enseignant.

#### **MISSIONS :**

L'enseignant est à l'initiative du projet pédagogique. Il aide à élaborer le projet personnel d'orientation. Il travaille en partenariat avec les collèges d'origine des jeunes afin d'aménager une scolarité en temps partagé entre le CEF et l'établissement scolaire quand l'évolution du jeune le permet (accord du magistrat).

L'emploi du temps scolaire est organisé avec l'équipe du CEF, en veillant à une répartition harmonieuse avec les autres activités sur la semaine. Les interventions de l'enseignant et des autres formateurs (éducateurs scolaires ou techniques, professeurs techniques.) sont complémentaires et coordonnées dans le cadre du projet pédagogique.

**TEMPS DE SERVICE** : Il est de 21 heures :

- 18 heures minimum devant élèves, organisées de façon à ce que chaque jeune bénéficie d'au moins 15 heures d'enseignement ;
- 3 heures de suivi individuel du parcours scolaire des jeunes.

### **2 – POSTE EN CENTRE PENITENTIAIRE**

#### **LOCALISATION :**

5 postes Centre pénitentiaire de Domenjod Saint Denis (postes susceptibles d'être vacants)

2 postes Centre de détention du Port (postes susceptibles d'être vacants)

2 postes Maison d'arrêt de Saint Pierre (postes susceptible d'être vacant)

#### **NATURE DU POSTE :**

#### **MISSIONS :**

L'enseignant est membre à part entière des équipes encadrantes des mineurs et des adultes. La priorité de l'enseignement va en direction de ceux qui rencontrent de grandes difficultés scolaires, mais l'école prend aussi en charge des stagiaires en formation professionnelle.



27/38

L'enseignant assiste aux réunions institutionnelles : Commissions Pluridisciplinaires Uniques pour mineurs et adultes. Il doit pouvoir s'adapter à des groupes d'élèves se renouvelant souvent (incarcération-libération).

**TEMPS DE SERVICE** : Il est de 21 heures et se décompose de la manière suivante :

- 20h d'enseignement ;
- 1h de synthèse ;

L'emploi du temps scolaire est organisé avec les différents services de l'administration pénitentiaire.

Les congés scolaires peuvent être modifiés, dans l'intérêt du service et avec l'accord de l'IEN ASH.

**QUALITES REQUISES** :

- Qualités d'adaptation, de disponibilité, d'écoute, de discrétion ;
- Aptitudes à travailler en équipes et à s'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- Aptitudes à gérer les conflits et à avoir une bonne maîtrise de soi.

Les postes conviendraient à des enseignants ayant déjà pratiqué face à des publics en grande difficulté sachant travailler sur un projet dans le cadre d'un travail d'équipe.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'enseignant dans ces centres seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**

## POSTE D'ENSEIGNANT RÉFÉRENT ASH



28/38

### **PILOTE :**

**Mme Céline MADASCHI –**

**Téléphone :** secrétariat IEN ASH : 02.62.92.99.30

### **LOCALISATION :**

Postes enseignant référents de l'académie

**PROFIL :** Professeur des écoles ou instituteur du premier degré, titulaire du CAPA-SH/ CAPSAIS/ CAEI

**MISSIONS :** (Articles 2, 3 et 4 extraits de l'arrêté du 17-8-2006 JO du 20-8-2006 – MENE0601976A)

**Article 2** - L'enseignant référent est, au sein de l'éducation nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés. Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé fréquentant dans son secteur d'intervention un établissement scolaire, un établissement spécialisé définie par l'article D. 351-17 du code de l'éducation, ou suivant une scolarité à domicile dans le même secteur, ou suivant une scolarité en milieu hospitalier. Il assure auprès de ces familles une mission essentielle d'accueil et d'information. Il se fait connaître d'elles et s'assure qu'elles connaissent ses coordonnées postales et téléphoniques.

**Article 3** - L'enseignant référent exerce principalement ses missions en application des décisions de la commission des droits et de l'autonomie et en vue de favoriser leur réalisation. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et il est l'interlocuteur principal de toutes les parties prenantes de ce projet. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire prévue par l'article L. 146-8 du code de l'action sociale et des familles, dont il est le correspondant privilégié.

**Article 4** - Au sein de son secteur d'intervention, l'enseignant référent intervient dans tous les types d'établissement, quel que soit le mode de scolarisation effectif de l'élève handicapé, y compris la scolarisation dans un établissement sanitaire ou médico-social et dans les établissements d'enseignement relevant du ministère chargé de l'agriculture, ainsi qu'auprès des élèves bénéficiant d'une scolarisation à domicile ou en milieu hospitalier, avec ou sans intervention du Centre national d'enseignement à distance.

Lors de la première inscription de l'élève, le directeur de l'école dans laquelle il est inscrit transmet aux parents les coordonnées de l'enseignant référent et facilite la prise de contact. Lorsque l'élève est appelé à changer d'école ou d'établissement, ou lorsqu'il est inscrit dans un établissement scolaire mais fréquente un autre établissement qui n'est pas dans le même secteur d'intervention, l'enseignant référent organise la prise de contact des parents avec l'enseignant référent du secteur concerné.

### **COMPETENCES ATTENDUS :**

#### **- Savoir :**

- Connaissance des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap ;
- Connaissance des différents parcours de scolarisation, des aides humaines et matérielles possibles ;
- Connaissance des approches pédagogiques adaptées.



29/38

**- Savoir-faire :**

- Aisance dans la relation : coordination et animation de l'équipe de suivi de scolarisation ;
- Bonne maîtrise des technologies d'information et de communication.

**- Savoir-être :**

- Écoute
- Communication
- Mobilité
- Disponibilité
- Discrétion professionnelle
- Rigueur
- Réactivité

**CARACTERISTIQUES DU POSTE :**

- Les enseignants référents sont placés sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie et sous la responsabilité de l'IEN-ASH ;
- Déplacement dans un secteur géographique donné : le secteur d'intervention est fixé par décision de l'Inspecteur d'Académie. Il comprend nécessairement des établissements du premier et du second degré (privés et publics), des établissements médico-sociaux, implantés dans le secteur de manière à favoriser les parcours de formation ;
- Autonomie dans la mise en œuvre de l'activité mais respect des échéances dans le cadre d'un calendrier préétabli ;
- Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves ».

**TEXTES OFFICIELS :**

- Élèves en situation de handicap : les enseignants référents et leurs secteurs d'intervention – BO n°32 du 7 sept.2006 ;
- Circ. du 28 févr. 2007 : Aides aux élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements privés. (en référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005).

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions de référent ASH formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**



30/38

## POSTE D'ENSEIGNANT EN INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)

### **PILOTE :**

**Mme Céline MADASCHI** – Faisant fonction IEN ASH

**TELEPHONE :** secrétariat IEN ASH : 02 62 92.99.30

### **LOCALISATION :**

- 2 postes ITEP ALEPFA à Saint-Pierre (9741550S)
- 2 postes ITEP MARANGÉ à Saint-Paul (9741602Y)

### **INTITULE DU POSTE :**

Enseignant spécialisé du premier degré (option D)

Situation du poste dans l'organigramme :

L'Enseignant est placé sous l'autorité administrative et pédagogique de son administration d'appartenance et sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique.

### **Contexte :**

L'Unité d'enseignement est intégrée à l'établissement qui comprend par ailleurs le personnel éducatif et thérapeutique chargé, dans le cadre d'un PIA, du suivi des jeunes, porteurs de troubles de la conduite et du comportement, orientés par une notification de la CDAPH.

Nature du poste: scolarisation en alternance et par petits groupes des élèves accueillis dans l'ITEP.

### **Fonctions exercées :**

- Réconcilier les jeunes avec l'apprentissage scolaire en restaurant l'image de soi ;
- Évaluer les acquis scolaires ;
- Élaborer, à partir de cette évaluation diagnostique, un projet individuel centré sur les apprentissages scolaires au regard du socle commun des connaissances et des compétences, visant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation ;
- Favoriser la découverte de nouveaux espaces culturels.

Temps de travail de l'agent :

Obligations réglementaires : 24 heures dont 21 face à élèves + 3 heures de concertation

### **Missions spécifiques :**

L'Enseignant inscrit son intervention dans le cadre du projet pédagogique inclus dans le projet de l'ITEP.

La pratique d'une pédagogie spécialisée s'organise à partir d'un ensemble de préalables ou de détours : ramener le calme, attendre, proposer des temps conviviaux, saisir une occasion...

Ainsi, l'enseignant doit-il puiser dans les multiples pratiques inventives de la pédagogie, varier les démarches et les supports, dans la recherche permanente d'une réponse provisoire à une situation singulière.

Confronté constamment à des processus psychologiques et psycho-sociaux complexes, il doit, par nécessité, intégrer dans ses démarches les besoins thérapeutiques des jeunes dont il s'occupe. Pour ce faire, le travail partenarial avec les autres professionnels de l'éducation dans l'établissement s'avère indispensable.

La méthode des études de cas permettra d'éviter des généralisations abusives et de prendre en compte les besoins spécifiques des participants.

L'Enseignant présentera les bilans d'évaluation et d'observation pédagogique des jeunes qui lui sont confiés, lors des réunions de synthèse.



31/38

Il participera aux décisions relatives à l'évolution de son projet personnalisé de scolarisation.

Qualités requises :

- Qualités d'adaptation, de disponibilité, de discrétion, aptitudes à travailler en équipe et sur projets.
- Capacité d'intégration au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Aptitude à gérer les conflits et bonne maîtrise de soi.
- Capacités à répondre aux obstacles à l'activité scolaire.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'enseignant en Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**



32/38

## **POSTE D'ENSEIGNANT EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ACCUEILLANT LES ADOLESCENTS EN RUPTURE SCOLAIRE**

### **PILOTE :**

**Mme Evelyne OLIVIER** – Inspectrice Éducation Nationale – ASH Adaptation

**TELEPHONE** : secrétariat IEN ASH : 02.62.92.99.30

**PROFIL** : Titulaire du CAPSAIS ou CAPASH option F

### **LOCALISATION :**

- 2 postes pour les Unités Éducatives d'Activités de Jour de Sainte Clotilde, et de St Pierre (rattachés aux services territoriaux de la PJJ)
- 1 poste à l'Unité pédagogique adaptée, rue Benjamin Hoarau Z.I. N°3 à Saint Pierre
- 2 postes à l'Unité pédagogique adaptée, Impasse Sundoro, route Notre Dame de la Paix, à la Plaine des Cafres,
- 2 postes à l'Unité pédagogique adaptée, Centre de jour, 57 route du Théâtre, à Saint Gilles les Hauts

### **SITUATION DU POSTE DANS L'ORGANIGRAMME :**

L'enseignant est placé sous l'autorité administrative et pédagogique de son administration d'appartenance et sous l'autorité fonctionnelle du Directeur du Service.

### **CONTEXTE :**

Ces unités d'enseignement, comprennent :

- des éducateurs techniques,
- des éducateurs spécialisés,
- des psychologues.

### **FONCTIONS EXERCEES :**

- Réconcilier les jeunes avec l'apprentissage scolaire,
- Évaluer les acquis scolaires,
- Élaborer, à partir de cette évaluation diagnostique, un projet individuel
- Favoriser la découverte de nouveaux espaces culturels.

### **TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT :**

Obligations réglementaires : 24 heures dont 21 face à élèves + 3 heures de concertation

### **MISSIONS SPECIFIQUES :**

Il s'agit pour chaque jeune accueilli de favoriser et créer les conditions d'accès à leur parcours d'insertion (scolaire ou professionnel).

Des bilans d'évaluation et de suivis pédagogiques des jeunes, ainsi que des informations relatives au comportement sont à communiquer, lors des réunions hebdomadaires.

La participation aux décisions relatives à l'orientation du parcours d'insertion (scolaire ou /et professionnelle) est demandée.





33/38

**QUALITES REQUISES :**

- qualités d'adaptation, de disponibilité, de discrétion, aptitudes à travailler en équipe et sur projets ;
- capacité d'intégration au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- aptitude à gérer les conflits et bonne maîtrise de soi.

Le poste conviendrait à un enseignant ayant exercé face à des publics en grande difficulté, sachant travailler sur un projet dans le cadre d'un travail d'équipe, et maîtrisant les techniques d'évaluation pédagogique.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'enseignant à l'Unité d'Enseignant qui accueille les adolescents en rupture avec le système scolaire classique formulés par la commission, seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016 les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**



34/38

**POSTE D'ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN MECS (MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL)**

**PILOTE :**

**Mme Éveline OLIVIER** – Inspectrice Éducation Nationale – ASH Adaptation

**Téléphone** : secrétariat IEN ASH : 02 62 92 99 30

**LOCALISATION des postes susceptibles d'être vacants (RNE : 9740727X) :**

- Tan Rouge à Saint Paul : 150 chemin Crescence
- La Possession : 36 rue Guillaume Appolinaire

**PROFIL :**

Enseignant spécialisé du 1<sup>er</sup> degré titulaire d'un CAPSAIS ou CAPA-SH (option E)

**NATURE DU POSTE :**

L'enseignant intervient, par petits groupes, auprès de jeunes de 6 à 14 ans en difficultés ou échec scolaire et en situation sociale très difficile.

Il travaille en partenariat avec les collèges de secteur pour la scolarisation et l'intégration des jeunes.

Il assure les suivis pédagogiques dispensés au sein de la « MECS ».

**MISSIONS SPECIFIQUES :**

- Avoir une connaissance approfondie des textes régissant la difficulté scolaire ;
- Réconcilier les jeunes avec l'apprentissage scolaire ;
- Évaluer les acquis scolaires ;
- Élaborer un projet individuel centré sur les apprentissages scolaires au regard du socle commun de connaissance et de compétence en concertation avec les enseignants des établissements scolaires de référence ;
- Assurer le suivi pédagogique et établir des bilans écrits ;
- Participer aux équipes éducatives et aux décisions relatives à l'orientation scolaire des jeunes ;
- Participer aux réunions d'équipe hebdomadaires.

**QUALITES REQUISES :**

- Qualités d'adaptation, de disponibilité, de discrétion ;
- Aptitude à gérer les conflits et bonne maîtrise de soi ;
- Aptitude à travailler en équipe dans le respect des actions des autres professionnels.

**TEMPS DE SERVICE :**

24 heures en présence d'élèves et 3 heures de concertation.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'enseignant spécialisé à la MECS les Filaos formulés par la commission, seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016 les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**



35/38

**POSTE D'ENSEIGNANT EN UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) EN LYCÉE PROFESSIONNEL**

**PILOTE :**

**Mme Céline MADASCHI – Faisant fonction IEN ASH**

**TELEPHONE:** secrétariat IEN ASH : 0262 92 99 30

**LOCALISATION :**

- LP Roches Maigres à Saint-Louis (9740004L)
- 2 postes : LP Patu de Rosemont à Saint-Benoit (9740472V)
- LP Léon de Lepervanche au Port (9740552G)
- LP François de Mahy
- LP Vue Belle
- LP Rontaunay
- LP Paul Langevin

**INTITULE DU POSTE :**

Enseignant spécialisé du premier degré, titulaire du CAEI, du CAPSAIS, ou du CAPASH (**option D**)

**Nature du poste:**

L'ULIS en Lycée professionnel accueille les élèves porteurs de troubles des fonctions cognitives, d'une déficience mentale, et vise l'accès à une certification de niveau V en 3 années. Les élèves sont orientés par la CDAPH dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation.

**Fonction exercée :**

- à partir d'une évaluation diagnostique, élaborer un projet individuel d'apprentissages scolaires ou de consolidation des acquis au niveau 2 du socle commun des connaissances et des compétences ;
- favoriser la découverte des formations proposées par l'établissement pour le choix d'une filière de formation professionnelle en fin de première année ;
- préparer les élèves à la certification dans le domaine des enseignements généraux (CFG, CAP) ;
- favoriser l'intégration dans les classes et les ateliers dans le respect des besoins spécifiques ;
- participer à l'organisation du temps de l'élève ;
- travailler en lien avec les familles.

**Temps de travail de l'agent :**

Obligations réglementaires : 24 heures dont 21 face à élèves + 3 heures de concertation

**Missions spécifiques :**

L'enseignant inscrit son intervention dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement.

Il présente les bilans d'évaluation, lors de réunions de synthèse et de l'équipe de suivi de scolarisation.

Il est chargé, en lien avec les différents partenaires, de communiquer toutes informations sur l'évolution du jeune et participe aux décisions relatives à la mise en œuvre de son projet personnalisé de scolarisation.



36/38

**Qualités requises :**

- qualités d'adaptation, de disponibilité, de relation, d'écoute, de communication, de discrétion ;
- aptitudes à travailler en équipe et sur projets ;
- capacité d'intégration au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- connaissance du système éducatif, de l'orientation et de la qualification professionnelle ;
- maîtrise de l'outil informatique.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions d'enseignant à l'ULIS formulés par la commission, seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016 les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**

## DIRECTEURS D'ÉCOLES REP+



37/38

### **PILOTE :**

**M. Giuseppe INNOCENTI**, Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à l'Inspecteur d'académie - Directeur académique adjoint des services de éducation nationale

**TELEPHONE :** secrétariat IENA : 0262 48 14 54

### **LOCALISATION :**

147 écoles en REP+ sur le département

### **INTITULE DU POSTE :**

**Directeur d'école en REP +**

### **Participation :**

**Peuvent faire acte de candidature, les enseignants qui remplissent les conditions pour être nommés directeur d'école de 2 classes et plus, au regard du décret n°89-122 du 24/02/1989**, qu'ils soient affectés à titre définitif, provisoire ou sollicitant leur réintégration.

Tout enseignant qui remplit les conditions doit participer à cet appel à candidatures s'il envisage une mutation sur un poste D.E d'école en REP + à la rentrée 2016.

Les avis favorables à l'exercice des fonctions de directeur d'école en REP+ formulés par la commission départementale seront valables pour trois ans.

### **Fonction exercée**

Aux missions afférentes à la direction d'une école définies par le décret n° 89-122 modifié du 24 février 1989, s'ajoutent celles découlant du statut particulier de l'école inscrite dans le dispositif de l'éducation prioritaire REP + et s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

La gestion de l'école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école est un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

### **Missions spécifiques**

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de :

- la place importante du travail en équipe en REP+ ;
- la priorité accordée en REP+ à la scolarisation des enfants de moins de trois ans et au dispositif « Plus de maîtres que de classes » ;
- la diversité des interlocuteurs (parents, partenaires institutionnels, associatifs...);
- l'ambition des dispositifs partenariaux (PRE, PEDT...);
- la liaison école/collège.

### **Compétences attendues**

Le candidat devra :

- manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et d'un établissement du second degré ;
- prendre en compte les spécificités du territoire de recrutement ;
- appréhender les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ;
- percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'École afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet ;
- connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction.



38/38

Le candidat devra posséder de solides aptitudes à la conduite de projet :

- favoriser la coordination du travail d'une équipe ;
- avoir des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes ;
- savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion ;
- maîtriser les éléments de pilotage : analyse, diagnostic, utilisation d'indicateurs propres au réseau, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord.

Le candidat devra témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre volontariste d'actions ambitieuses en faveur de la réussite des élèves :

- connaître les caractéristiques spécifiques du public scolaire accueilli ;
- maîtriser les objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- faire preuve d'un grand investissement dans la résolution des difficultés des élèves ;
- coordonner le travail de l'équipe pédagogique fédéré par le projet d'école en phase avec les enjeux du projet de réseau en veillant à une articulation pérenne avec le collège ;
- impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves ;
- valoriser les actions de l'école et les résultats des élèves.

**Les avis favorables à l'exercice des fonctions de Direction des Ecoles élémentaires et Maternelles, formulés par la commission seront valables pendant 3 ans. S'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement 2016, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau lors des opérations des mouvements 2017 et 2018.**